

LA BELGIQUE SOUS L'OCCUPATION ALLEMANDE.

Mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles.

Brand WHITLOCK

1916. Chapitre **XXI** : *Bankabteilung* et
cambrioleurs de coffres-forts.

Ces jours d'automne passés à l'Orangerie, je les revois avec une reconnaissance pour la solitude qu'on y trouvait le soir, après la dépression ou l'horreur des journées en ville. Ce n'était pas la paix, mais c'en était la ressemblance. Avant la fin de l'automne, nous sentîmes que la paix s'éloignait et qu'avant qu'elle ne revînt, notre propre pays serait entraîné dans le tourbillon de la guerre. Le grand conflit s'envenimait, on entendait une note plus sauvage et plus profonde dans l'universel chœur de haine ; la tragédie semblait marcher vers un cataclysme. Le soir, un sinistre présage passait dans le ronflement des zeppelins qui rasaient notre toit, partant pour de lointaines randonnées au delà du Détroit (= de la Manche), monstrueux oiseaux de nuit, hideux et noirs sur le ciel de pourpre.

Les bombardements devenaient chose courante. Par une chaude soirée, après le dîner chez Josse Allard, nous nous tenions dans le salon, les hommes s'attardant à fumer un peu. Soudain, trois fortes détonations. Nous crûmes d'abord à un orage, mais c'était une véritable

cannonade ; nous nous précipitâmes sur la terrasse et, dans le ciel clair, lumineux, où la lune pleine et dorée dominait la ligne sombre des arbres, nous aperçûmes la lueur des explosions d'obus, faible à première vue, mais devenant terrible par les craintes qu'elle inspirait pour le jeune audacieux volant là-bas au clair de lune ! Nous regardions en silence. Il sembla qu'un obus tombait dans le parc. Nous rentrâmes. Madame Allard, pâle, émue, pensait peut-être à son frère, l'aviateur. De Sinçay, sans doute, pensait à son fils, mais il alla au billard avec le chevalier de Wouters, faire tranquillement des carambolages.

L'aviateur de ce soir, un Bruxellois, après avoir jeté ses bombes sur le hangar d'Evere ou sur celui de la plaine des manoeuvres, survola la ville très bas, en dessous de la trajectoire des canons contre-avions, frôla le toit des maisons, accomplit des évolutions audacieuses au-dessus de la place de Brouckère, jeta des fusées colorées et des papiers, à la grande joie de la foule qui criait et applaudissait avec frénésie. Les messages de l'aviateur étaient imprimés en français et en flamand et disaient :

*« Belges, la fin approche ! Le moment de la délivrance approche ! Vivent les Alliés ! Vive la Belgique ! Vive le Roi ! » **

Bruxelles resta frémissant d'enthousiasme toute la journée du lendemain, mais l'exploit finit en tragédie, car un obus tiré par-dessus la ville, contre

l'aviateur, alla tomber dans la rue Hôtel-des-Monnaies et, en éclatant, tua une pauvre fille de boutique devant la porte d'une maison où elle avait vainement cherché refuge.

Quelques jours après, une affiche ** annonça que, comme punition pour les cris de joie de la place de Brouckère et pour de prétendus échanges de signaux, la population de Bruxelles, pendant huit jours, devait rentrer à 8 heures du soir. De plus, les bourgmestres des communes de l'agglomération bruxelloise étaient convoqués par les autorités allemandes et informés qu'à toute prochaine visite d'aviateurs provoquant une démonstration de la part des habitants, la ville serait condamnée à une amende de trente millions de marks.

Moins de quinze jours plus tard, les aviateurs vinrent de nouveau à l'aube et, de mon lit, j'écoutai la bataille lointaine dans les airs. Ce n'est pas une chose agréable d'être tiré du sommeil par le bruit sourd de bombes d'aviateurs, même lorsqu'on sait qu'ils en veulent au zeppelin qu'on a entendu ronfler la veille, dans sa vilaine mission vers l'ouest, au delà du Détroit (= de la Manche) ! ...

Lors de ce raid, quinze maisons furent démolies, treize personnes tuées, vingt-huit blessées par les obus des canons contre-avions allemands. Les Belges crurent que ces morts n'étaient pas dues à un accident, mais que les canonnières allemands avaient reçu ordre de

pointer leurs canons et de calculer le temps d'explosion de façon que les obus tombassent dans la ville et fissent des ravages.

Les Allemands, dans leur affiche, annoncèrent, non sans satisfaction, le résultat du raid en tués et blessés parmi la population belge ; je fus prié de faire des représentations non seulement aux Allemands, mais aussi aux Alliés, pour les amener à ne plus envoyer d'aviateurs sur Bruxelles, démarche qu'il ne m'appartenait évidemment pas de faire.

Peu de jours se passaient sans qu'on ne me priât d'intervenir de manière ou d'autre.

On m'informa que le professeur Cattier, arrêté la veille au soir, au moment où il descendait du tram, près de chez lui, allait être envoyé en Allemagne comme « *indésirable* ». Aucun jugement, aucune raison donnée pour cette arrestation. M. Cattier avait été successivement avocat, conseiller juridique au Siam, professeur d'université, et administrateur délégué de la Banque d'Outre-Mer. Je ne savais pas s'il avait pris part aux mouvements politiques sous l'occupation, ou avait continué tranquillement de s'occuper de ses affaires. On ne voyait pas de raison ni de prétexte à son arrestation. On supposait, d'après les racontars, que la déportation se rapportait aux conflits de la Banque Nationale avec les autorités, cette supposition provenait d'une confusion entre le professeur Cattier et M.

Carlier, un des directeurs de la Banque Nationale, également arrêté. J'attendis plusieurs jours, puis un matin, profitant d'une occasion favorable, je m'informai. M. Cattier n'était accusé d'aucun fait militaire ou politique ; seulement, comme je l'appris à la *Politische Abteilung*, avant la guerre, dans un différend avec un Allemand, il avait écrit une lettre qui offensa cet Allemand, lequel, occupant maintenant un poste au gouvernement d'occupation, usait de sa position pour se venger. M. Cattier avait à Bruxelles beaucoup d'amis qui s'intéressaient à son sort. Plusieurs semaines après qu'on l'eut emmené en Allemagne, un important fonctionnaire de Berlin écrivit que si le ministre d'Amérique s'adressait au personnage responsable de cette persécution, celui-ci fléchirait peut-être et ferait revenir M. Cattier. Afin de m'éviter la possibilité d'un échec, je fis sonder le personnage par quelqu'un qui le connaissait ; j'appris que, loin d'accueillir la requête du ministre d'Amérique, il s'en offenserait, et qu'il n'y avait aucun espoir de sauver M. Cattier de cet implacable ressentiment.

Vers la fin de ce mois une cour martiale jugea plus de soixante personnes pour espionnage ou trahison en temps de guerre ; à la Légation, des femmes en pleurs plaidaient avec une confiance éloquente, capable de briser nos coeurs, mais non d'émouvoir le seul homme dont les ordres eussent de la valeur. Avant la fin du mois, dix-sept des

prévenus étaient condamnés à mort, beaucoup d'autres à la prison et aux travaux forcés à perpétuité ; ceux qui restaient, à des peines sévères dans ces prisons allemandes dont les horribles secrets ne sont jamais révélés, les rigueurs jamais allégées par ces mouvements d'opinion qui, sous d'autres régimes, amènent parfois des réformes.

Parmi les condamnés à mort se trouvait le bourgmestre de Namur, M. Golenvaux. Agé de cinquante ans, il avait une femme et cinq enfants ; depuis le commencement de la guerre, il était dans la situation terrible de tout bourgmestre d'une ville belge à qui les autorités allemandes ordonnent de prendre une mesure, tandis que la population en réclame une autre. Deux des accusés avaient informé les Allemands que le bourgmestre avait agi comme espion pour le Gouvernement belge ; le bourgmestre nia, mais dit qu'à trois reprises il avait reçu dans son bureau un courrier du Gouvernement belge au Havre, et lui avait fait rapport sur la situation de la ville de Namur, non pas au point de vue militaire, mais au sujet du ravitaillement.

J'envoyai une requête en grâce ; le nonce fit de même, ainsi que Villalobar revenu de Madrid et de Saint-Sebastien, plein des bavardages de toutes les capitales ; nous unîmes nos efforts dans l'espoir d'un bon résultat.

Dans l'intervalle, Bruxelles s'était ému d'un autre événement, dénouement du conflit avec la Banque Nationale ***. La *Bank Abteilung*, depuis longtemps, essayait d'amener la Banque Nationale à déposer à la *Reichsbank*, à Berlin, son accumulation de marks en papier allemand, et avait invariablement reçu la réponse que, si elle désirait cet argent, elle ne l'aurait qu'à la pointe des baïonnettes ; la *Bank Abteilung* trouva un expédient qui lui donnait l'impression d'éviter élégamment les méthodes brutales.

Au mois d'août elle écrivit à la Banque, ordonnant que les garanties déposées à la *Bank Abteilung* par les banques de Bruxelles, soit en valeurs bien connues, soit sous la signature de personnes riches de Bruxelles, fussent payées en marks allemands, à Berlin. Par une curieuse coïncidence, le montant réclamé était précisément la somme de marks allemands qui se trouvait à la Banque. Celle-ci protesta, et après trois semaines de discussions et de correspondances, les Allemands menacèrent de mettre sous séquestre et de liquider la Société Générale, qui n'avait que des relations d'affaires courantes avec la Banque Nationale. Cette menace causa le bruit que la Société Générale avait été liquidée, et un commencement de panique. Les directeurs de la Banque Nationale, désirant ne pas compromettre d'autres établissements, eurent des conférences avec les directeurs de la Société Générale ; ils

décidèrent finalement que, plutôt que d'entraîner une autre institution, ils céderaient devant les menaces. On ne discutait que sur la manière ; les modérés estimaient que, devant une force supérieure, un refus de forme était suffisant, les radicaux insistaient pour une résistance effective, obligeant les Allemands à prendre des mesures violentes, à envoyer leurs soldats, baïonnettes au canon. On finit par reconnaître que la discussion était inutile ; les Allemands arrivèrent, accompagnés d'une douzaine de soldats armés, enlevèrent des caves de la Banque Nationale six cent millions de marks, et à la Société Générale deux cent millions.

D'aucuns pensaient que les banques avaient, laissé les marks s'accumuler parce qu'il était mal vu à Bruxelles de payer en monnaie allemande. Le mark allemand, suivant un décret de von Bissing, circulait au cours de 1 franc 25 ; refuser le papier allemand à ce taux constituait un délit.

Mais la Banque Nationale n'avait été autorisée à payer à ses clients que les billets émis par la Société Générale, portant l'effigie de Rubens ou de la reine Louise-Marie ; les Allemands avaient défendu qu'on y reproduisît le portrait du souverain régnant, les armoiries belges, ou tout autre emblème de la souveraineté belge touchant de trop près au sentiment patriotique.

Quand on comprit enfin cette opération financière compliquée, Bruxelles s'indigna. L'effet

du mécanisme inventé par la *Bank Abteilung* était d'obliger la Belgique à payer deux fois la contribution de guerre, d'abord en marks, en achetant les bons provinciaux, puis en billets de banque belges, qu'il fallait substituer à ces marks déposés, billets que la Banque Nationale n'était pas autorisée à employer, et qui furent, «*transférés*», suivant l'euphémisme officiel, à la *Reichsbank* à Berlin. Les hommes d'affaires perdirent leur calme en discutant cette spoliation. La *Bank Abteilung* justifiait la saisie par le désir de réduire la couverture de la *Reichsbank* à Berlin et les Allemands en parlaient comme d'un prêt, offrant même de payer l'intérêt, ce qu'on refusa avec indignation.

Je ne sais si la terminologie peut changer la qualité d'un acte, le rendre meilleur ou pire. J'ai connu, il y a longtemps, un homme dont j'ai fait le portrait aussi exactement que possible dans le cambrioleur de coffres-forts, Curley, du ***Turn of the Balance*** (1). Curley avait sa théorie, lui aussi ; il me l'exposa plusieurs fois dans sa cellule lorsque, accusé de meurtre, il me prit pour défenseur. Il n'aurait pas volé dans les poches, même s'il avait pu le faire ; il n'aurait pas dérobé quoi que ce fût aux pauvres ; il n'aurait pas volé des particuliers avec effraction parce qu'il estimait inconvenant de déranger les gens dans leur sommeil et de les effrayer ; ce n'était pas son genre. Il n'aurait pas fait de mal à des femmes, à

des enfants, et un fermier qui l'avait reçu à sa table devenait sacré pour lui, il l'eût protégé contre d'autres voleurs (il se qualifiait tout uniment ainsi). Mais sa morale que, d'ailleurs, il n'imposait à personne, l'autorisait à voler les bureaux de poste, la Standard Oil Company, les compagnies de chemin de fer, les banques.

Je pensais souvent en ce temps-là à Curley, à Singer, au « *Vieux Sam* » et à leurs confrères. Je les revoyais derrière les barreaux et me demandais pourquoi ils n'avaient pas songé à organiser une *Bank Abteilung*. Mais non, si dénués qu'ils fussent de principes et de scrupules, il est des lois qu'ils n'eussent pas voulu enfreindre, par exemple, celle de l'hospitalité.

Brand WHITLOCK

Ce livre, *La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*, a été traduit de l'anglais par le Professeur Paul de Reul, de l'Université de Bruxelles, ce qui n'est pas mentionné en « *page de titre* » mais bien sur une page antérieure à la page 1. Voir :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIQUE%20OCCUPATION%20ALLEMANDE%201914-1917%20TABLE%20MATIERES.zip>

On y dit : « *Un grand nombre de documents, ainsi que certaines explications indispensables aux lecteurs anglais et américains, ont été supprimés, n'étant pas nécessaires pour les lecteurs français ou belges.* » Nous les reproduisons d'après l'original anglais publié sur notre site :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Notes.

* Belges !

La fin approche.

Devant Verdun, l'admirable et héroïque résistance de l'armée française a brisé la formidable offensive allemande.

Sur la Somme, les armées françaises avancent victorieusement.

En Volhynie et en Galicie, l'armée autrichienne est mise en déroute par l'armée russe et ses débris, soutenus par des corps d'Allemands et Turcs, ne parviennent pas à enrayer la poussée continue de nos alliés.

Les Italiens ont rejeté l'invasion du Trentin, et ont enlevé, après des efforts magnifiques, les positions inexpugnables de Görz.

Enfin, la Roumanie s'est rangée du côté du droit.

Belges, vous ne resterez plus longtemps sous le joug de l'envahisseur.

Votre courage, votre dignité, votre fierté indomptable font l'admiration du monde.

Votre vaillante armée vous rejoindra bientôt ; avec l'aide de nos puissants alliés, elle chassera l'ennemi du sol natal.

Le moment de la délivrance approche.

Vivent les Alliés !

Vive la Belgique !

Vive le Roi !

**** Avis**

Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, il a été constaté que de différentes parties du centre de la ville on a donné des signaux lumineux à un aviateur ennemi. En outre, à cette occasion, des manifestations se sont produites dans les rues.

Pour la partie de la ville de Bruxelles située entre le boulevard de l'Entrepôt, le boulevard Barthélemy, le boulevard de Waterloo, le boulevard du Régent, le boulevard Bischoffsheim, le boulevard du Jardin Botanique, le boulevard d'Anvers et le square Saintelette.

Pour la partie de Molenbeek-Saint-Jean située à l'est de la gare de l'Allée-Verte et pour tout le territoire de la commune de Saint-Josseten-Noode, j'ordonne ce qui suit :

1° — Du 12 au 18 de ce mois (ces deux jours y compris), tous les établissements publics servant aux divertissements, tels que les théâtres, cinémas, concerts, etc., tous les restaurants, cafés, magasins, maisons de commerce, devront être fermés à 9 heures du soir. Il ne sera fait exception que pour les restaurants, etc., qui auront obtenu de la Kommandantur la permission de rester ouverts plus longtemps ;

2° — De 9h30 du soir à 4 heures du matin, seules pourront circuler dans les rues les personnes qui en auront obtenu la permission écrite d'une autorité allemande.

La dite interdiction n'est pas applicable aux personnes de nationalité allemande et aux ressortissants des pays alliés ou neutres. Ces personnes devront prouver leur nationalité en montrant leurs certificats d'identité.

La dite interdiction n'est pas non plus applicable aux fonctionnaires de la police communale portant leur uniforme, aux employés de tramways et des sociétés de veilleurs de nuit et d'autres entreprises analogues, à la condition qu'ils portent l'uniforme de leurs sociétés et prouvent leur qualité d'employé.

Les infractions aux présentes dispositions seront punies soit d'une amende pouvant atteindre 10.000 marks et d'une peine d'emprisonnement de trois mois au plus, soit d'une de ces deux peines à l'exclusion de l'autre. En outre, on pourra prononcer la fermeture, pour une période de temps plus ou moins longue, des établissements publics servant aux divertissements, des restaurants, cafés et magasins, etc.

Les tribunaux et commandants militaires sont compétents pour juger les dites infractions,

*Der Gouverneur von Brüssel und Brabant,
Hurt, Generalleutnant.
Bruxelles, le 11 septembre 1916.*

« Bruxelles, 15 septembre 1916.

Quoique les Alliés poursuivent impitoyablement contre l'Allemagne une guerre économique contraire à tous les principes du droit international, sur le terrain des affaires, l'Empire allemand ne traite pas la Belgique en ennemie ; il n'a jamais été question de défendre d'effectuer des paiements à la Belgique et dès les premiers jours de l'année 1915, on a levé le séquestre pesant sur l'actif des banques belges en Allemagne, actif s'élevant à plus de 200 millions de francs. Les contributions de guerre imposées à la Belgique ont été si mesurées jusqu'ici, que le pays peut facilement les produire, sans nuire à sa vie économique ; d'autre part, les dépenses des troupes allemandes dépassent sensiblement la contribution de guerre à fournir par la population belge. L'argent allemand coule largement dans le pays et a permis de rétablir normalement la circulation des valeurs. Les avantages de cette politique économique ont largement profité à la Belgique.

On ne pouvait cependant, à la longue, laisser à la *Reichsbank* la charge d'assurer la circulation fiduciaire en Belgique. C'est pour cette raison qu'à fin 1914 la Société Générale obtint le privilège d'émission jadis conféré à la Banque Nationale, pour la raison que cette dernière ayant transféré à

Londres à peu près tout son actif, y compris son encaisse d'or et de métal, n'était plus en état de fonctionner comme Banque d'Emission. La Société Générale de Belgique fut autorisée, sur la base de ses statuts, à émettre des billets jusqu'à concurrence de trois fois la valeur de son avoir : en or — barres ou monnaies —, en monnaies de métal coursables en Belgique, en billets de la *Reichsbank* allemande, en billets des caisses d'Etat et des caisses de prêts allemandes, aussi bien qu'en crédits sur les banques étrangères.

Il se produisit peu à peu d'extraordinaires disponibilités en Belgique, de telle façon que des quantités considérables d'argent allemand et principalement de billets de la *Reichsbank*, superflues dans la circulation, s'amassèrent dans les caisses du Département d'émission de la Société Générale et de la Banque Nationale de Belgique. Pour faciliter aux banques l'utilisation des billets allemands qu'elles recevaient, l'on avait introduit dans les statuts du département d'émission de la Société Générale une clause disant que l'avoir à l'étranger et par conséquent dans les banques allemandes également, pourrait servir, tout comme les billets de la *Reichsbank* eux-mêmes, à couvrir les émissions de billets belges jusqu'à concurrence de trois fois leur valeur. L'intérêt financier bien entendu de la Banque Nationale et du Département d'émission de la Société Générale semblait leur commander

d'employer leur encaisse, toujours plus considérable, de billets allemands et de billets de caisses, à se créer des crédits sur les banques allemandes.

On ne saurait trop dire quelles ont bien pu être les raisons qui ont déterminé les chefs des deux Banques à ne pas faire usage de cette possibilité.

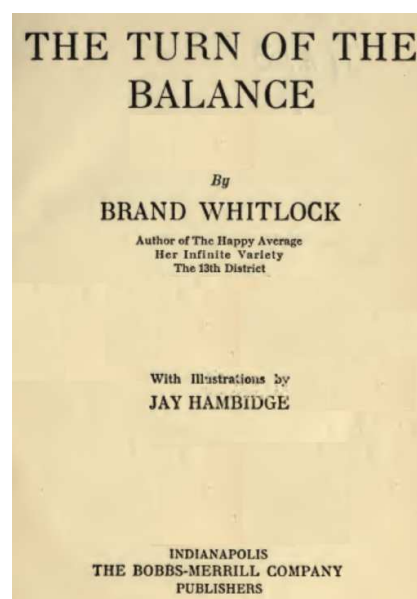
Ce qui est certain, c'est que l'intérêt de la *Reichsbank* ne permettait d'aucune façon que des centaines de millions de billets s'entassent dans ces deux établissements d'émission. C'était amener une élévation du chiffre de la circulation de la *Reichsbank*, qu'aucune raison économique ne justifiait. C'est pour cette raison que l'administration allemande en Belgique a demandé que les encaisses de ces banques, en billets de la *Reichsbank* et en billets de caisses allemandes, inutiles à la circulation, soient employés à la création de crédits sur les Banques allemandes. Les conseils généraux des deux banques belges ont décidé de se rendre à cette demande. Ils ont pris cette décision pour le motif qu'elle ne heurte en rien les intérêts de leurs établissements, tandis qu'un refus de satisfaire au désir de l'administration allemande eut montré clairement que la gestion des deux banques était de nature à porter préjudice aux intérêts nationaux de l'Empire allemand, ce qui eut infailliblement amené la mise sous séquestre des deux banques.

Il est regrettable qu'il se rencontre en Belgique des gens qui n'hésitent pas à répandre à ce sujet des bruits mensongers, ne reposant sur rien et qui sont de nature à nuire aux intérêts de leur propre pays.

Il est inutile d'insister sur ces mensonges, qui ont naturellement été accueillis par la Presse favorable à l'Entente. Ce qui doit être dit expressément, c'est que d'aucune façon il n'a été question d'une mainmise sur l'argent ou sur les valeurs, c'est qu'en second lieu l'arrestation des sieurs Carlier et Cattier, à qui dans certains milieux on voudrait décerner l'auréole du martyr, n'a aucune espèce de rapport avec toute cette affaire. »

(1) WHITLOCK, Brand ; *The Turn of the Balance* ; Indianapolis, The Bobbs-Merrill Company ; 1907, 622 pages :

<https://ia802705.us.archive.org/11/items/turnofbalance00whitrich/turnofbalance00whitrich.pdf>



Traduction française : « *Bank Abteilung et cambrioleurs de coffres-forts* » in WHITLOCK, Brand ; chapitre XXI (1916) in ***La Belgique sous l'occupation allemande : mémoires du ministre d'Amérique à Bruxelles*** ; (Paris ; Berger-Levrault ; 1922) pages 363-369. D'après **Brand Whitlock** (1869-1934), ***Belgium under the German Occupation : A Personal Narrative*** ; London ; William HEINEMANN ; 1919, 2 volumes. Voir chapitre 28 (« *Bank Abteilung and yeggmen* »), volume 2, pages 205-218, notamment à :

<http://www.idesetautres.be/upload/BRAND%20WHITLOCK%20BELGIUM%20UNDER%20GERMAN%20OCCUPATION%20%20CHAPTER%2028.pdf>

Ce serait intéressant de comparer avec ce que **Paul MAX** (cousin du *bourgmestre Adolphe MAX*) a dit du même jour dans son ***Journal de guerre*** (*Notes d'un Bruxellois pendant l'Occupation 1914-1918*) :

http://www.museedelavilledebruxelles.be/fileadmin/user_upload/publications/Fichier_PDF/Fonte/Journal_de%20guerre_de_Paul_Max_bdef.pdf

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que disent des mêmes dates [Louis GILLE](#), [Alphonse OOMS](#) et [Paul DELANDSHEERE](#) dans ***50 mois d'occupation allemande*** (Volume 2 : 1916). Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

Ce serait également intéressant de comparer avec ce que dit des mêmes dates Charles TYTGAT dans son ***Journal d'un journaliste. Bruxelles sous la botte allemande***. Voir, entre autres à :

<http://www.idesetautres.be/?p=ides&mod=iea&smod=ieaFictions&part=belgique100>

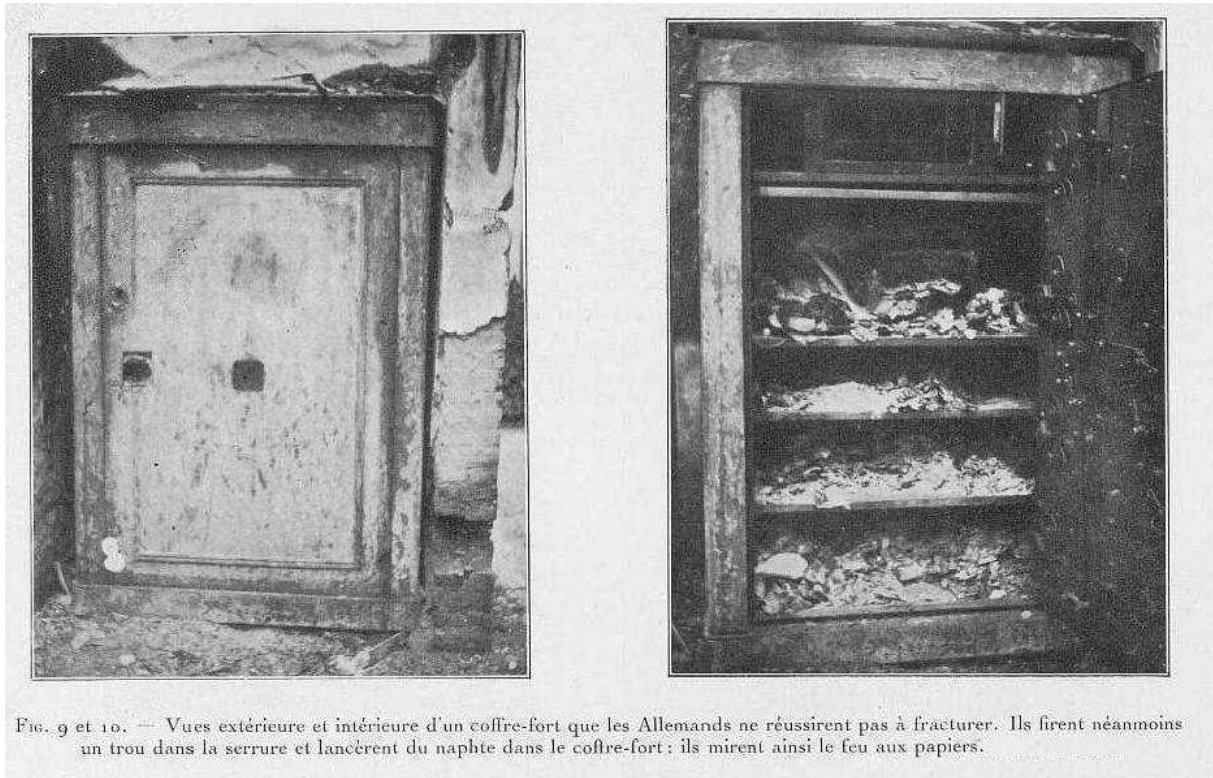


Photo extraite de Jean Massart : **Comment les Belges résistent à la domination allemande** (*Contribution au livre des douleurs de la Belgique*) ; Paris, librairie Payot & Cie ; 1916, XVI-473 pages + 16 de planches photographiques / 30 figures (index alphabétique) :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k372325b.r=>